



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Bibliothèque de France

Question écrite n° 59339

Texte de la question

M François Fillon attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur l'avenir des centres de conservation de Sable-sur-Sarthe et de Provins dans le cadre de la partition entre la Bibliothèque nationale et la Bibliothèque de France. La création de la Bibliothèque de France et d'un certain nombre de centres techniques qui lui seront rattachés ne risque-t-elle pas d'entraîner une reorganisation de l'ensemble des activités de conservation des livres et des périodiques ? Il lui demande les mesures qu'il entend prendre afin de ne pas mettre en péril ces centres de conservation, qui constituent des exemples de délocalisation réussis.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat accorde une attention toute particulière aux questions de restauration et de conservation du patrimoine écrit, dont l'ampleur dépasse très largement le seul cadre des établissements publics de la Bibliothèque nationale et de la Bibliothèque de France. La répartition des compétences de conservation entre ces deux institutions est actuellement à l'étude et s'inscrit dans un projet de plan national de restauration dont les grandes lignes seront prochainement arrêtées. D'ores et déjà, il est possible d'indiquer qu'autour d'un pôle national polyvalent se développeront en régions un certain nombre de sites spécialisés, en vue d'établir un réseau de centres de conservation délocalisés, susceptibles de répondre à l'ensemble des besoins de maintenance lourde ou légère exprimés par les détenteurs de collections patrimoniales (bibliothèques nationales ou territoriales). Un tel réseau ne saurait évidemment s'appuyer initialement que sur des centres déjà existants, tels ceux de Sable et de Provins, qui ont fait leurs preuves depuis de longues années. Enfin, il est nécessaire d'indiquer que l'aboutissement du projet de Bibliothèque de France suppose un renforcement des activités de conservation, les rythmes prévus de maintenance des collections nationales étant très supérieurs à ceux qu'on observe aujourd'hui. Bien loin donc d'être menacés dans leur existence par l'apparition des ateliers supplémentaires inclus dans le projet de Bibliothèque de France, les centres de Provins et de Sable verront leurs missions accrues et complétées : leur rôle naturel de points d'ancrage du plan national de restauration ainsi que le nécessaire développement de leurs activités présentes constituent pour l'avenir une sérieuse garantie.

Données clés

Auteur : [M. Fillon François](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59339

Rubrique : Bibliothèques

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 1992, page 2864